

LE
DROIT D'AUTEUR

ORGANE OFFICIEL

DU

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE

POUR

LA PROTECTION

DES

ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES



Vingt-troisième année

1910



BERNE
BUREAU INTERNATIONAL
DE L'UNION
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
1910

ORGANISATION MONDIALE DE
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

OMPI
BIBLIOTHÈQUE

3062/91

TABLES DES MATIÈRES

DE LA

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

1910

TABLE DES ARTICLES

	Pages		Pages
Bibliographie. Ouvrages et articles nouveaux	72	Documents officiels (<i>suite</i>).	
	84, 100, 112	<i>France</i>	45
Publications périodiques (v. 3 ^e page de la couverture).		<i>Grèce</i>	17, 46
Congrès. Assemblées. Sociétés. Association littéraire et artistique internationale (XXXII ^e session, Luxembourg). Programme	72	<i>Italie</i>	115
Compte rendu et résolutions	121	<i>Japon</i>	116
Congrès international des éditeurs (VII ^e session, Amsterdam). Programme	44	<i>Norvège</i>	46, 146
Compte rendu et résolutions	103	<i>Turquie</i>	148
Documents officiels. Convention d'Union: Liste des États contractants (1 ^{er} janvier 1910)	1	Traité: <i>Allemagne—France</i>	1
Convention de Berne révisée, du 13 novembre 1908: Procès-verbal de dépôt des ratifications	85	<i>Autriche—Roumanie</i>	48
Adhésions à la Convention de Berne révisée:		<i>Belgique—Roumanie</i>	74
<i>Espagne</i>	113, 129, 145	<i>États-Unis—Pays divers</i>	59
<i>Norvège</i>	113, 145	<i>États-Unis—Luxembourg</i>	163
Actes en vigueur entre les pays unionistes depuis le 9 septembre 1910	113, 129	Documents divers. Congrès international des éditeurs. Réunion du Comité exécutif à Paris	28
Mesures prises pour l'exécution de la Convention de Berne: <i>Grande-Bretagne</i>	45	Études générales. La Convention de Berne révisée, du 13 novembre 1908. Commentaire des articles 4 et 15: principe fondamental; indépendance réciproque des droits protégés; suppression des formalités; présomptions juridiques	2
Mesures prises pour l'exécution de la Convention de Berne révisée: <i>Allemagne</i>	114, 145	Commentaire de l'article 7: durée de la protection	18, 29
<i>Belgique</i>	115, 145	Commentaire des articles 4, 5 et 6: Personnes protégées; publication, pays d'origine	59, 76, 93
<i>Espagne</i>	145	Ratification de la Convention de Berne révisée	75
<i>France</i>	115, 130	Le contrat d'édition. Modèle de contrat pour la reproduction d'une œuvre originale par un procédé graphique	136
<i>Luxembourg</i>	115	<i>Allemagne.</i> Le projet de loi concernant la mise à exécution de la Convention de Berne révisée	32
<i>Norvège</i>	145	La nouvelle loi allemande du 22 mai 1910 concernant la mise à exécution de la Convention de Berne révisée: La question des instruments chantants et parlants; protection des adaptations et du droit d'adaptation d'œuvres intellectuelles à ces instruments	130
Législation intérieure: <i>Allemagne</i>	86		
<i>Argentine (Rép.)</i>	161		
<i>Bolivie</i>	101		
<i>Cuba</i>	57		
<i>Espagne</i>	58, 73, 102, 162		

Études générales (suite).

	Pages
<i>Grande-Bretagne.</i> La codification de la législation de l'Empire britannique en matière de protection du droit d'auteur. Annexes: Memorandum présenté au Parlement; projet de loi . . . 118,	150
<i>Norvège.</i> La nouvelle loi concernant la protection des œuvres photographiques	49
<i>Turquie.</i> La révision de la législation sur le droit d'auteur	52

Faits divers. <i>France.</i> Questions traitées par les Conférences des avocats de Paris	84
---	----

Jurisprudence. <i>Allemagne.</i> Publication prétendue simultanée d'une nouvelle aux États-Unis et en Angleterre; rejet de l'action en traduction non autorisée	8
Droit de mélodie; utilisation permise de motifs et de thèmes	37
Exécution non autorisée d'œuvres musicales; complicité du chef d'orchestre et de l'entrepreneur des concerts	62
Représentation non autorisée d'une pièce de théâtre dans une société; publicité; responsabilité de l'organisateur	64
Opéra <i>Carmen</i> ; musique tombée dans le domaine public, représentation permise de l'opéra sans paroles ou avec un texte nouveau; texte original du livret encore protégé par la Convention de Berne contre la traduction et la représentation non autorisée	138
Instruments de musique mécaniques; gramophone compris dans l'immunité de la loi de 1901	79
Reproduction non autorisée d'une statue française; œuvre d'art originale	120
<i>Autriche.</i> Traduction et adaptations illicites d'une pièce dramatique allemande	39
<i>Belgique.</i> Contrefaçon partielle d'un ouvrage; but commercial	142
Lettres missives; correspondance ni littéraire ni confidentielle; publication licite	39
Contrefaçon d'une façade; œuvre d'architecture originale	22
Modèle industriel; distinction d'avec l'œuvre artistique	80
<i>États-Unis.</i> Dessin artistique utilisé illicitement comme marque de fabrique	9
Reproduction d'un tableau d'un peintre péruvien, non protégé; nullité du <i>copyright</i> du cessionnaire allemand	40
<i>France.</i> Annuaire; manque d'originalité	96
Analyses-résumés de livrets d'opéras publiés dans un journal, contrefaçon	66
Traduction espagnole illicite d'une œuvre française; loi nationale plus favorable que la Convention	22
Cession totale des droits sur un drame lyrique; opposition injustifiée du librettiste contre l'autorisation de monter la pièce; droit moral	41
Exécution publique illicite à l'aide d'un piano et d'un orgue mécaniques	65
Contrefaçon de l'opéra <i>Faust</i> par le cinématographe	42

Jurisprudence (suite).

	Pages
Prétendue reproduction, en films cinématographiques, d'une œuvre dramatique; sujet emprunté au domaine public; non-imitation de la forme originale	81 , 142
Reproduction non autorisée et tronquée d'une œuvre d'art; droit moral	111
Reproduction non autorisée, sous forme de statuette, d'une photographie documentaire	159
Dessins et modèles artistiques; contrefaçon à l'étranger; importation illicite	9, 10
Reproduction illicite d'articles de modes, déposés comme modèles, dans des journaux de modes	10
<i>Hongrie.</i> Instruments de musique mécaniques; reproduction non autorisée de chansons d'opérettes	11
Défaut de réciprocité matérielle dans les rapports avec l'Autriche; rejet de l'action	12, 172
<i>Italie.</i> Publication non autorisée d'une traduction d'une œuvre française; droit de traduction reconnu seulement pour une durée de dix ans; rejet	60
<i>Suisse.</i> Exécution publique d'œuvres musicales dans des soirées organisées pour la restauration d'une église; défaut d'œuvre de bienfaisance	69
Représentation d'images cinématographiques françaises, déposées en France comme dessins industriels; inapplicabilité de la Convention	12
Reproduction de dessins d'un catalogue illustré; dessins sans caractère instructif; œuvre de réclame; rejet	23
Nécrologie. Hermann Dungs	N. 15 100
Nouvelles diverses. <i>Conférence de Berlin.</i> Préparation de la ratification de la Convention de Berne révisée: rapports sur la Conférence; manifestations diverses des intéressés. Observations générales	70
<i>Allemagne</i>	25, 43, 55, 70, 127
<i>Belgique</i>	55, 82
<i>Danemark</i>	97
<i>Espagne</i>	127, 143
<i>États-Unis</i>	43
<i>France</i>	15, 55, 82, 97
<i>Grande-Bretagne</i>	16, 43, 56, 82, 111
<i>Italie</i>	70, 82, 98
<i>Japon</i>	71, 127
<i>Luxembourg</i>	112
<i>Norvège</i>	71, 99, 112, 127, 143
<i>Suisse</i>	25, 56, 71, 127
<i>Allemagne.</i> Pétition des auteurs dramatiques en faveur d'un arrangement avec la Russie	26
Édition d'œuvres allemandes en France	159
<i>Amérique.</i> La quatrième Conférence internationale des États américains et la protection du droit d'auteur	127
<i>Argentine, République.</i> Adoption, par la Chambre, d'une loi sur le droit d'auteur	127
Promulgation d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur	143
<i>Autriche.</i> Le commerce des productions intellectuelles et la protection internationale des auteurs	143
<i>Belgique.</i> Conclusion d'un traité littéraire avec la Roumanie	56

Nouvelles diverses (suite).

	Pages
De la protection des œuvres d'art et des dessins et modèles industriels	83
<i>États-Unis.</i> Les rigueurs de la nouvelle <i>manufacturing clause</i> appliquées aux nationaux	26
Enregistrement, au Bureau des brevets, des étiquettes ou imprimés pour articles manufacturés	99
<i>France.</i> Critiques formulées contre le projet de loi concernant le droit de reproduction en matière d'œuvres d'art	26
Adoption de la loi concernant le droit de reproduction en matière d'œuvres d'art	56
Action officielle et privée en faveur de la protection internationale des auteurs	112
Action en faveur de la protection internationale dans la République Argentine	71
Signature d'un traité avec le Japon concernant la protection réciproque, en Chine, des droits des auteurs nationaux	143
<i>Grande-Bretagne.</i> Demande de représailles vis-à-vis des États-Unis	83
Condamnation sévère de contrefacteurs	144
Les droits d'auteur et l'impôt sur le revenu	144
<i>Hongrie.</i> Situation de la protection internationale des auteurs	44

Nouvelles diverses (suite).

	Pages
Les auteurs hongrois et les États-Unis d'Amérique	144
Mouvement en faveur de la protection internationale des auteurs	160
<i>Italie.</i> Projet de loi concernant le dépôt légal	72
<i>Japon.</i> Annexion de la Corée	160
<i>Luxembourg.</i> Obtention du traitement national aux États-Unis	128
<i>Pays-Bas.</i> Vers l'adhésion à la Convention de Berne	27, 84
Projet de loi concernant l'accession de la Hollande à la Convention de Berne révisée	128
<i>Turquie.</i> La nouvelle législation sur la presse et le dépôt	28
Adoption du projet de loi concernant le droit d'auteur	99
Statistique. La statistique internationale de la production intellectuelle (Allemagne, République Argentine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pays scandinaves, Russie, Suisse)	163

Union internationale. V. Documents officiels; Études; Jurisprudence; Nouvelles diverses.

TABLE ANALYTIQUE

A

ADAPTATIONS. — *Allemagne.* Oeuvres intellectuelles, protection des — aux instruments mécaniques, et protection du droit d'adaptation, dispositions de la loi sur la mise à exécution de la Convention de Berne révisée, p. 130. — *Autriche.* Pièce dramatique allemande, — illicite, p. 39.

ALLEMAGNE. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 25, 43, 55, 70, 127. — Convention de Berne révisée, mise à exécution, projet de loi, p. 32; loi du 22 mai 1910, texte, p. 86; commentaire, p. 130; ordonnance d'exécution du 12 juillet 1910, p. 114. — Convention du 8 avril 1907 avec la France, accession des colonies allemandes, échange de notes du 30 août 1909, p. 1. — Droit d'auteur sur les œuvres des arts figuratifs et de photographie, loi du 9 janvier 1907 modifiée par celle du 22 mai 1910, p. 93. — Droit d'auteur sur les œuvres littéraires et musicales, loi du 19 juin 1901 modifiée par celle du 22 mai 1910, p. 88. — Droit d'édition, loi du 19 juin 1901 modifiée par celle du 22 mai 1910, p. 93. — Édition d'œuvres allemandes en France, p. 159. — Instruments mécaniques, gramophone,

jeu non équivalant à une exécution personnelle, reproduction licite d'œuvres musicales, p. 79. — Nécrologie, M. Hermann Dungs, p. 100. — Oeuvre d'art originale consistant en une statue, reproduction non autorisée, conditions de l'originalité, p. 120. — Oeuvre dramatique, exécution dans une société, publicité, responsabilité du membre organisateur, p. 64. — Oeuvres musicales, droit de mélodie reconnu par la loi, utilisation permise de motifs et de thèmes, droit de citation, p. 37; exécution non autorisée, complicité du chef d'orchestre exécutant et de l'entrepreneur des concerts, p. 62. — Opéra *Carmen*, musique tombée dans le domaine public, représentation permise sans paroles ou avec un texte nouveau, libretto original encore protégé contre la traduction et la représentation non autorisée, p. 138. — Publication prétendue simultanée, absence de première publication dans l'Union, Convention de Berne, article 3 non applicable, p. 8. — Statistique, commerce de la librairie, p. 165; inscriptions d'œuvres allemandes à Washington, p. 164; œuvres littéraires, p. 163; publications périodiques, p. 164; traductions, p. 164. — Traité avec la Russie, pétition des auteurs dramatiques, p. 26.

AMÉRIQUE. — Conférence pan-américaine à Buenos-Aires, élaboration d'une convention littéraire, p. 127.

ANALYSES. — *France.* Reproduction abusive d'analyses-résumés de livrets d'opéras publiés dans un journal, p. 66.

ANNUAIRES. — *France.* Prétendue contrefaçon d'un —, manque d'originalité, concurrence déloyale possible, p. 96.

ARBITRAGE. — Contestations entre éditeurs de différents pays, —, résolution du Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 106, 109.

ARGENTINE (RÉP.). — Loi sur le droit d'auteur, adoption et promulgation, p. 127, 143. — Propriété scientifique, littéraire et artistique, loi du 23 septembre 1910, p. 161. — Protection internationale et nouvelle loi, p. 71, 142. — Statistique, bibliothèques publiques, p. 165; commerce de la librairie, p. 165.

ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE. — Congrès de Luxembourg, programme, p. 72; compte rendu, p. 121; résolutions, p. 125.

AUTRICHE. — Commerce des productions intellectuelles et protection internationale des auteurs, p. 143. — Traduction

et adaptation illicites d'une pièce dramatique allemande, p. 39. — Traité avec la Roumanie, 2 mars 1908, et échange de notes y relatives, p. 48.

AYANTS CAUSE. — Convention de Berne révisée, p. 78.

B

BELGIQUE. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 55, 82; loi approbative du 23 mai 1910, p. 115. — Lettres missives, correspondance privée non littéraire et non confidentielle, propriété du destinataire, p. 39. — Modèle industriel, garniture de cheminée, distinction entre l'œuvre d'art et le modèle de fabrication, p. 80. — Oeuvres d'architecture, façade d'une maison, protection, p. 22. — Oeuvres d'art et dessins et modèles industriels, protection, projet de loi, p. 83. — Reproduction partielle, but commercial, absence de bénéfice immédiat, mais profit indirect, contrefaçon, p. 142. — Traité littéraire avec la Roumanie, conclusion, p. 56; texte, p. 74.

BIENFAISANCE (OEUVRES DE). — *Suisse*. Définition, exécution d'œuvres musicales, p. 69.

BOLIVIE. — Loi sur la propriété intellectuelle du 29 octobre 1909, p. 101.

C

CATALOGUE. — *Suisse*. Reproduction de dessins sans caractère instructif dans un — d'articles de voyage, acquittement, p. 23.

CESSION. — *France*. Drame lyrique, — totale, autorisation donnée par le cessionnaire de monter la pièce, opposition injustifiée de l'auteur, droit moral, p. 41. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions concernant la —, p. 152.

CHINE. — Traité entre la France et le Japon pour la protection des auteurs nationaux en —, p. 143.

CHORÉGRAPHIE. — *France*. Interprétation d'une œuvre musicale, création, protection, p. 84.

CINÉMATOGRAPHIE. — Congrès de Luxembourg, rapport concernant la —, p. 124. — Durée de protection des œuvres de — dans différents pays, p. 30. — *Allemagne*. Convention de Berne révisée, mise à exécution, dispositions concernant la —, p. 36. — *France*. Contrefaçon de l'opéra *Faust*, édition sous forme de bandes cinématographiques, représen-

tation de scènes animées avec décors et accompagnement de musique, p. 42. — Prétendue reproduction d'une œuvre dramatique, sujet emprunté au domaine public, acte licite, p. 81, 142. — *Suisse*. Reproduction d'images françaises déposées comme dessins industriels, Convention de Berne non applicable, formalités considérées comme non accomplies, p. 12.

CLAUDE DE REFABRICATION. — *États-Unis*. Application de la — aux nationaux américains, p. 26.

COLLABORATION. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions concernant la —, p. 152.

COLONIES. — *Allemagne*. Convention du 8 avril 1907 avec la France, accession des — allemandes, échange de notes du 30 août 1909, p. 1. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions concernant les —, p. 154.

COMMANDE. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions concernant la — d'une œuvre, p. 152. — *Norvège*. Oeuvres photographiques, dispositions de la nouvelle loi concernant les —, p. 51.

COMMUNAUTÉ DE MARIAGE. — *France*. Sort des œuvres composées pendant la —, p. 84.

CONCURRENCE DÉLOYALE. — V. Annuaires.

CONDITIONS. — *Norvège*. Oeuvres photographiques, — de la protection, p. 50.

CONFÉRENCE DE BERLIN. — Ratification, travaux préparatoires: *Allemagne*, p. 25, 43, 55, 70, 127. — *Belgique*, p. 55, 82. — *Danemark*, p. 97. — *Espagne*, p. 127, 143. — *États-Unis*, p. 43. — *France*, p. 15, 55, 82, 97. — *Grande-Bretagne*, p. 16, 43, 56, 82, 111, 118. — *Italie*, p. 70, 82, 98. — *Japon*, p. 71, 127. — *Luxembourg*, p. 112. — *Norvège*, p. 71, 99, 112, 127, 143. — *Suisse*, p. 25, 56, 71, 127.

CONGRÈS. — Association littéraire et artistique internationale, — de Luxembourg, programme, p. 72; compte rendu, p. 121; résolutions, p. 125.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉDITEURS. — Réunion du Comité exécutif à Paris, en 1909, p. 28. — VII^e session à Amsterdam, programme, p. 44; compte rendu, p. 103; résolutions, p. 109; bibliographie, p. 110; organes, p. 110.

CONTRAT D'ÉDITION. — Modèle de — pour la reproduction d'une œuvre originale par un procédé graphique, p. 136.

CONTREFAÇON. — *Belgique*. Reproduction

partielle, hut commercial, absence de bénéfice immédiat, mais profit indirect, p. 142. — *France*. Dessins et modèles artistiques, — à l'étranger, imprudence grave assimilée à la mauvaise foi, p. 9. — Photographie, reproduction sous forme de statuettes, p. 159. — *Grande-Bretagne*. Condamnation sévère de contrefacteurs, p. 144.

CONVENTION DE BERNE. — Actes en vigueur entre les pays unionistes depuis le 9 septembre 1910, p. 113, 129. — Commentaire des articles 4, 5 et 6 de la — révisée, personnes protégées, publication, pays d'origine, p. 59, 76, 93. — Congrès des éditeurs à Amsterdam, rapport sur l'adhésion à la — révisée, p. 103. — Congrès de Luxembourg, résolution concernant la — révisée, p. 121, 125. — Durée de la protection, p. 18, 29. — Principe fondamental, indépendance réciproque des droits protégés, suppression des formalités, présomptions juridiques, p. 2. — Ratification de la — révisée, Berlin, 9 juin 1910, p. 75; procès-verbal de dépôt, p. 85. — *Allemagne*. Mise à exécution de la — révisée, projet de loi, p. 32; loi du 22 mai 1910, texte, p. 86; commentaire, p. 130; ordonnance du 12 juillet 1910, p. 114. — Publication prétendue simultanée, absence de la première publication dans l'Union, non-applicabilité de la —, p. 8. — *Belgique*. Loi du 23 mai 1910 approuvant la — révisée, p. 115. — *Espagne*. Adhésion à la — révisée du 13 novembre 1908, p. 113, 129, 145. — *France*. Accession de différents pays, démarches du Syndicat de la propriété intellectuelle, p. 112. — Loi du 28 juin 1910 approuvant la — révisée, p. 115; décret de promulgation du 2 septembre 1910, p. 130. — Traduction espagnole faite illicitement en France d'une œuvre française, loi intérieure, non-application de la —, p. 22. — *Grande-Bretagne*. Accession des pays de protectorat allemand, ordonnance douanière du 30 mars 1909, p. 45. — *Italie*. Traduction d'une œuvre française, publication non autorisée, action du premier traducteur autorisé, droit de traduction admis pour une durée de dix ans seulement, p. 66. — *Luxembourg*. Arrêté grand-ducal du 14 juillet 1910 portant publication de la — révisée, p. 115. — *Norvège*. Adhésion à la — révisée, p. 113, 129, 145. — *Pays-Bas*. Manifestations en faveur de l'adhésion à la —, p. 27, 84; résolution du Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 104, 109; projet de loi, p. 128. — *Suisse*. Cinématographie, reproduction d'images françaises déposées comme des-

sins industriels, non-applicabilité de la —, p. 12. — V. Conférence de Berlin; Union internationale.

CONVENTION DE MONTEVIDEO. — *États-Unis*. Oeuvre d'art, auteur dénué de protection aux États-Unis, cession, nullité du *copyright*, — non applicable, p. 40.

CORÉE. — Annexion de la — au Japon, p. 160.

CRÉANCIERS. — *France*. Auteur dramatique, droit des — de faire représenter l'œuvre de leur débiteur, p. 84.

CUBA. — Enregistrement d'œuvres nationales et étrangères, ordonnance du 3 avril 1909, p. 57.

D

DANEMARK. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 97. — Congrès de Luxembourg, rapport concernant le —, p. 122. — Statistique, importation et exportation, p. 171; imprimeries et lithographies, p. 171; œuvres littéraires, p. 174; publications périodiques, p. 171; traductions, p. 171.

DÉPÔT LÉGAL. — *Grèce*. Loi sur la Bibliothèque nationale, modification, loi du 29 mars 1910, texte, p. 46. — *Italie*. Projet de loi sur le —, p. 72. — Loi du 7 juillet 1910 concernant le — obligatoire, p. 145. — *Turquie*. Nouvelle législation sur le —, p. 28.

DESSINS. — *États-Unis*. Utilisation non autorisée d'un — comme marque de fabrique, acte illicite, p. 9. — *France*. Combinaison nouvelle d'éléments anciens, protection comme — et modèles artistiques, p. 9. — Contrefaçon à l'étranger de — artistiques, imprudence grave assimilée à la mauvaise foi, p. 9. — V. Catalogue.

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS. — *Belgique*. Protection des — et des œuvres d'art, p. 83. — V. Cinématographie.

DROITS D'AUTEUR. — *Grande-Bretagne*. Impôt sur le revenu et —, p. 144.

DROIT DE L'AUTEUR (DÉFINITION DU). — *Grande-Bretagne*. Bill de codification, p. 119, 152. — *Norvège*. Projet de loi, p. 50. — *Turquie*. Projet de loi, p. 53.

DROIT DE CITATION. — Œuvres musicales, admissibilité du —, p. 37.

DROIT D'EXÉCUTION. — *Allemagne*. Instruments de musique mécaniques, dispositions concernant le —, p. 135. — *Italie*. Durée du —, p. 30.

DROIT DE RÉCITATION. — *Norvège*. Durée du —, p. 30.

DROIT DE REPRÉSENTATION. — *Allemagne*. Opéra *Carmen*, musique tombée dans le domaine public, représentation permise sans paroles ou avec un texte nouveau, libretto original protégé, p. 138. — *Italie*. Durée du —, p. 30. — *Suède*. Durée du —, p. 30.

DROIT DE REPRODUCTION. — *France*. Œuvres d'art, —, loi du 9 avril 1910, p. 45, 56. — Projet de loi sur le — en matière d'œuvres d'art, critiques soulevées, p. 26.

DROIT DE TRADUCTION. — *Allemagne*. Opéra *Carmen*, musique tombée dans le domaine public, libretto original encore protégé contre la traduction et la représentation non autorisée, p. 138.

DROIT MORAL DE L'AUTEUR. — Congrès de Luxembourg, résolution concernant le —, p. 125, 127. — *France*. Cession totale d'un drame lyrique, autorisation donnée par le cessionnaire de monter la pièce, opposition injustifiée de l'auteur, —, p. 41. — Reproduction tronquée d'une œuvre d'art, p. 111. — *Turquie*. Législation nouvelle, dispositions sur le —, p. 54.

DURÉE DE LA PROTECTION. — Convention de Berne révisée, p. 18; délais principaux dans les divers pays, p. 29. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions sur la —, p. 119, 153. — *Norvège*. Œuvres photographiques, dispositions de la nouvelle loi sur la —, p. 50. — *Turquie*. Législation nouvelle, dispositions sur la —, p. 53.

E

ÉDITEURS. — Agents intermédiaires entre auteurs et —, résolution du Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 105, 109. — Œuvres anonymes et pseudonymes, présomptions juridiques en faveur des —, Convention de Berne, p. 7.

ÉDITION. — *Allemagne*. Droit d'—, loi du 19 juin 1901 modifiée par celle du 22 mai 1910, p. 93. — Édition d'œuvres allemandes en France, p. 159. — *France*. Édition sous forme de bandes cinématographiques, p. 42.

EMPLOYÉS. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions concernant le droit d'auteur des —, p. 152.

EMPRUNTS. — *Turquie*. Législation nouvelle, dispositions sur les —, p. 54.

ENREGISTREMENT. — *Cuba*. Ordonnance du 3 avril 1909 sur l'— des œuvres nationales et étrangères, p. 57. — *Espagne*. Enregistrement provisoire des œuvres non enregistrées dans les délais légaux, dé-

cret du 8 avril 1910, p. 73; ordonnance d'exécution du 3 mai 1910, p. 102. — Œuvres théâtrales, mise en nantissement, refus d'—, ordonnance du 14 juillet 1910, p. 162. — Titulaires des œuvres créées avant la loi de 1879, —, ordonnance du 16 août 1909, p. 58. — *Japon*. Arrêté du Ministère de l'Intérieur du 15 juin 1910 concernant les —, p. 117.

ESPAGNE. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 127, 143. — Convention de Berne révisée du 13 novembre 1908, adhésion, p. 113, 129, 145. — Enregistrement provisoire des œuvres non enregistrées dans les délais légaux, décret du 8 avril 1910, p. 73; ordonnance d'exécution du 3 mai 1910, p. 102. — Œuvres théâtrales, mise en nantissement, refus d'enregistrement, ordonnance du 14 juillet 1910, p. 162. — Société des auteurs, exercice des prérogatives accordées aux représentants d'auteurs, ordonnance du 49 mai 1909, p. 58. — Titulaires des œuvres créées avant la loi de 1879, enregistrement, ordonnance du 16 août 1909, p. 58.

ÉTATS-UNIS. — Auteurs hongrois, situation aux —, p. 144. — Clause de refabrication, application aux nationaux, p. 26. — Conférence de Berlin, rapport de M. Solberg, p. 43. — Congrès de Luxembourg, résolution concernant les —, p. 122, 126. — Congrès international des éditeurs à Amsterdam, résolution concernant les droits des auteurs aux —, p. 105, 109. — Dessin artistique, utilisation non autorisée comme marque de fabrique, acte illicite, p. 9. — Étiquettes et imprimés pour articles manufacturés, enregistrement au Bureau des brevets, p. 99. — Loi du 4 mars 1909, application aux étrangers, proclamation du 9 avril 1910, p. 59; application aux sujets du Luxembourg, proclamation du 29 juin 1910, p. 163. — Œuvre d'art, auteur dénué de protection aux —, cession, nullité du *copyright*, Convention de Montevideo non applicable, p. 40. — Protection défectueuse des auteurs anglais, demande de repréailles en Grande-Bretagne, p. 83. — Statistique, enregistrements et dépôts, p. 167; importation et exportation, p. 167; œuvres intellectuelles, p. 166; publications périodiques, p. 167. — Traitement national accordé aux ressortissants du Luxembourg, p. 128, 163.

ÉTIQUETTES. — *États-Unis*. Enregistrement des — et imprimés au Bureau des brevets, p. 99.

ÉTRANGERS. — Convention de Berne révisée, protection des — dans l'Union, p. 77.

F

FORMALITÉS. — Suppression des —, Convention de Berne révisée, p. 2. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions sur la suppression des —, p. 119, 153. — *Turquie*. Législation nouvelle, dispositions sur les —, p. 54.

FRANCE. — Analyses-résumés de livrets d'opéras, reproduction abusive dans un but mercantile, p. 66. — Annuaire, prétendue contrefaçon, défaut d'originalité, concurrence déloyale possible, p. 96. — Articles de mode, reproduction dans des journaux de modes, dépôt comme modèles industriels, lois de 1806, 1793 et 1902, p. 10. — Cession totale d'un drame lyrique, autorisation donnée par le cessionnaire de monter la pièce, opposition injustifiée de l'auteur, droit moral, p. 41. — Chorégraphie, interprétation d'une œuvre musicale, création, protection, p. 84. — Cinématographe, contrefaçon de l'opéra *Faust*, édition sous forme de bandes cinématographiques, représentation de scènes animées avec décors et accompagnement de musique, p. 42; prétendue reproduction d'une œuvre dramatique, sujet emprunté au domaine public, acte licite, p. 84, 142. — Communauté de mariage, sort des œuvres composées pendant le mariage, p. 84. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 15, 55, 82, 97. — Congrès de Luxembourg, rapport concernant la —, p. 123, 126. — Convention de Berne révisée, loi approbative du 28 juin 1910, p. 115; décret de promulgation du 2 septembre 1910, p. 130. — Convention du 8 avril 1907 avec l'Allemagne, accession des colonies allemandes, échange de notes du 30 août 1909, p. 1. — Créanciers d'un auteur dramatique, droit de faire représenter la pièce de leur débiteur, p. 84. — Dessins et modèles artistiques, combinaison nouvelle d'éléments anciens, protection, p. 9; contrefaçon à l'étranger, imprudence grave assimilée à la mauvaise foi, p. 9. — Instruments mécaniques, fabrication et vente licites, exécution illicite, p. 65. — Œuvres d'art, droit de reproduction, loi du 9 avril 1910, p. 45, 56; mutilation, dommages-intérêts à payer à l'auteur, p. 84; projet de loi sur le droit de reproduction, critiques soulevées, p. 26; reproduction non autorisée et tronquée, droit moral de l'auteur, p. 114. — Photographie, reproduction sous forme de statuette, contrefaçon, p. 159. — Protection internationale, rapport du

Syndicat des sociétés littéraires et artistiques de Paris, p. 112. — Protection internationale dans la République Argentine, action en —, p. 71, 112. — Statistique, déclarations au Cercle de la librairie, p. 169; dépôts, p. 168; enregistrements aux États-Unis, p. 169; œuvres intellectuelles, p. 168. — Traduction espagnole faite illicitement en France d'une œuvre française, loi intérieure, non-application de la Convention de Berne, p. 22. — Traité avec le Japon pour la protection des auteurs nationaux en Chine, p. 143.

G

GRANDE-BRETAGNE. — Codification de la législation de l'Empire britannique sur le droit d'auteur, p. 118, 150; texte du projet de loi, p. 155. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 16, 43, 55, 82, 111, 118. — Congrès de Luxembourg, résolution concernant la —, p. 123, 126. — Contrefacteurs, condamnation sévère, p. 144. — Impôt sur le revenu et droits d'auteur, p. 144. — Protection défectueuse des auteurs anglais aux États-Unis, demande de représailles en —, p. 83. — Statistique, œuvres intellectuelles, p. 169; production littéraire à Ceylan, p. 170. — Union internationale, accession des pays de protectorat allemand, ordonnance douanière du 30 mars 1909, p. 45.

GRÈCE. — Bibliothèque nationale, modification de la loi, loi du 29 mars 1910, texte, p. 46. — Œuvres théâtrales, loi du 11 décembre 1909, texte, p. 17. — Protection internationale et nouvelle loi, p. 112.

H

HONGRIE. — Auteurs hongrois, situation aux États-Unis, p. 144. — Instruments de musique mécaniques, reproduction de chansons d'opérettes sur cylindres phonographiques et disques d'ariston, acte illicite, p. 11; reproduction de chansons d'une opérette autrichienne sur des disques de gramophone, défaut de réciprocité matérielle, acquittement, p. 12, 172. — Protection internationale, mouvement en —, p. 160. — Protection internationale des auteurs, situation en —, p. 44.

I

IMPORTATION. — *France*. Dessins et modèles contrefaits à l'étranger, —, p. 9.

INDÉPENDANCE RÉCIPROQUE DES DROITS PROTÉGÉS. — Convention de Berne révisée, p. 2.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE MÉCANIQUES. —

Associations pour l'exploitation du droit d'adapter les œuvres intellectuelles aux —, résolution du Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 109. — *Allemagne*. Convention de Berne révisée, loi sur la mise à exécution, dispositions concernant les —, p. 33, 130. — Gramophone, jeu non équivalant à une exécution personnelle, reproduction licite d'œuvres musicales, p. 79. — *France*. Orgue mécanique, fabrication et vente licites, exécution illicite, p. 65. — Piano mécanique, fabrication et vente licites, exécution illicite, p. 65. — *Hongrie*. Chansons d'opérettes, reproduction sur cylindres phonographiques et disques d'ariston, acte illicite, p. 11. — Reproduction de chansons d'une opérette autrichienne sur des disques de gramophone, défaut de réciprocité matérielle, acquittement, p. 12, 172.

ISLANDE. — Protection internationale, démarches du Gouvernement français, p. 112.

ITALIE. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 70, 82, 98. — Congrès de Luxembourg, rapport concernant l'—, p. 123, 126. — Dépôt légal, projet de loi, p. 72; loi du 7 juillet 1910, p. 115. — Statistique, œuvres intellectuelles, p. 169; traductions d'œuvres étrangères, p. 170. — Traduction d'une œuvre française, publication non autorisée, action du premier traducteur autorisé, droit de traduction admis pour une durée de dix ans seulement, p. 66.

J

JAPON. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 71, 127. — Corée, annexion au —, p. 160. — Enregistrements relatifs aux droits d'auteur, arrêté du Ministère de l'Intérieur du 15 juin 1910, p. 117. — Loi du 14 juin 1910 amendant celle du 3 mars 1899, p. 116. — Traité avec la France pour la protection des auteurs nationaux en Chine, p. 143.

JURISPRUDENCE. — *Allemagne*. Instruments mécaniques, gramophone, jeu non équivalant à une exécution personnelle, reproduction licite d'œuvres musicales, p. 79. — Œuvre d'art originale consistant en une statue, reproduction non autorisée, conditions de l'originalité, p. 120. — Œuvre dramatique, exécution dans une société, publicité, responsabilité du membre organisateur, p. 64. — Œuvres musicales, droit de mélodie reconnu par la loi, utilisation permise de motifs et de

thèmes, droit de citation, p. 37; exécution non autorisée, complicité du chef d'orchestre exécutant et de l'entrepreneur des concerts, p. 62. — Opéra *Carmen*, musique tombée dans le domaine public, représentation permise sans paroles ou avec un texte nouveau, libretto original encore protégé contre la traduction et la représentation non autorisée, p. 138. — Publication prétendue simultanée, absence de première publication dans l'Union, Convention de Berne, article 3 non applicable, p. 8. — *Autriche*. Traduction et adaptation illicites d'une pièce dramatique allemande, p. 39. — *Belgique*. Lettres missives, correspondance privée non littéraire et non confidentielle, propriété du destinataire, p. 39. — Modèle industriel, garniture de cheminée, distinction entre l'œuvre d'art et le modèle de fabrique, p. 80. — Oeuvres d'architecture, façade d'une maison, protection, p. 22. — Reproduction partielle, but commercial, absence de bénéfice immédiat, mais profit indirect, contrefaçon, p. 142. — *États-Unis*. Dessin artistique, utilisation non autorisée comme marque de fabrique, acte illicite, p. 9. — Oeuvre d'art, auteur dénué de protection aux États-Unis, cession, nullité du *copyright*, Convention de Montevideo non applicable, p. 40. — *France*. Analyses-résumés de livrets d'opéras, reproduction abusive dans un but mercantile, p. 66. — Annuaire, prétendue contrefaçon, défaut d'originalité, concurrence déloyale possible, p. 96. — Articles de mode, reproduction dans des journaux de modes, dépôt comme modèles industriels, lois de 1806, 1793 et 1902, p. 10. — Cession totale d'un drame lyrique, autorisation donnée par le cessionnaire de monter la pièce, opposition injustifiée de l'auteur, droit moral, p. 41. — Cinématographe, contrefaçon de l'opéra *Faust*, édition sous forme de bandes cinématographiques, représentation de scènes animées avec décors et accompagnement de musique, p. 42; prétendue reproduction d'une œuvre dramatique, sujet emprunté au domaine public, acte licite, p. 81, 142. — Dessins et modèles artistiques, combinaison nouvelle d'éléments anciens, protection, p. 9; contrefaçon à l'étranger, imprudence grave assimilée à la mauvaise foi, p. 9. — Instruments mécaniques, fabrication et vente licites, exécution illicite, p. 65. — Oeuvre d'art, reproduction non autorisée et tronquée, droit moral de l'auteur, p. 141. — Photographie, reproduction sous forme de statuette, contrefaçon, p. 159. — Traduction espagnole faite illicitement en France d'une œuvre française, loi inté-

rieure, non-application de la Convention de Berne, p. 22. — Instruments de musique mécaniques, reproduction de chansons d'opérettes sur cylindres phonographiques et disques d'ariston, acte illicite, p. 11; reproduction de chansons d'une opérette autrichienne sur des disques de gramophone, défaut de réciprocité matérielle, acquittement, p. 12, 172. — *Italie*. Traduction d'une œuvre française, publication non autorisée, action du premier traducteur autorisé, droit de traduction admis pour une durée de dix ans seulement, p. 66. — *Suisse*. Catalogue illustré d'articles de voyage, reproduction de dessins sans caractère instructif, acquittement, p. 23. — Cinématographie, reproduction d'images françaises déposées comme dessins industriels, Convention de Berne non applicable, formalités considérées comme non accomplies, p. 12. — Oeuvres musicales, exécution non autorisée en faveur de la restauration d'un temple, défaut d'« œuvre de bienfaisance », p. 69.

L

LÉGISLATION. — Mouvement de la — dans divers pays, rapport au Congrès de Luxembourg, p. 122. — *Allemagne*. Convention de Berne révisée, mise à exécution, projet de loi, p. 32; loi du 22 mai 1910, texte, p. 86; commentaire, p. 130; ordonnance d'exécution du 12 juillet 1910, p. 114. — Droit d'auteur sur les œuvres des arts figuratifs et de photographie, loi du 9 janvier 1907 modifiée par celle du 22 mai 1910, p. 93. — Droit d'auteur sur les œuvres littéraires et musicales, loi du 19 juin 1901 modifiée par celle du 22 mai 1910, p. 88. — Droit d'édition, loi du 19 juin 1901 modifiée par celle du 22 mai 1910, p. 93. — *Argentine (Rép.)*. Loi sur le droit d'auteur, adoption et promulgation, p. 127, 143. — Propriété scientifique, littéraire et artistique, loi du 23 septembre 1910, p. 161. — *Belgique*. Convention de Berne révisée, loi approbative du 23 mai 1910, p. 145. — Oeuvres d'art et dessins et modèles industriels, protection, projet de loi, p. 83. — *Bolivie*. Loi sur la propriété intellectuelle du 29 octobre 1909, p. 101. — *Cuba*. Enregistrement d'œuvres nationales et étrangères, ordonnance du 3 avril 1909, p. 57. — *Espagne*. Convention de Berne révisée du 13 novembre 1908, adhésion, p. 113, 129, 145. — Enregistrement provisoire des œuvres non enregistrées dans les délais légaux, décret du 8 avril 1910, p. 73; ordonnance d'exécution du 3 mai 1910, p. 102. — Oeuvres théâtrales, mise en nantis-

sement, refus d'enregistrement, ordonnance du 14 juillet 1910, p. 162. — Société des auteurs, exercice des prérogatives accordées aux représentants d'auteurs, ordonnance du 19 mai 1909, p. 58. — Titulaires des œuvres créées avant la loi de 1879, enregistrement, ordonnance du 16 août 1909, p. 58. — *États-Unis*. Étiquettes et imprimés pour articles manufacturés, enregistrement au Bureau des brevets, p. 99. — Loi du 4 mars 1909, application aux étrangers, proclamation du 9 avril 1910, p. 59; application aux sujets du Luxembourg, proclamation du 29 juin 1910, p. 163. — *France*. Convention de Berne révisée, loi approbative du 28 juin 1910, p. 115; décret de promulgation du 2 septembre 1910, p. 130. — Oeuvres d'art, projet de loi sur le droit de reproduction, critiques soulevées, p. 26; loi du 9 avril 1910, p. 45, 56. — *Grande-Bretagne*. Codification de la — de l'Empire britannique sur le droit d'auteur, p. 118, 150; texte du projet de loi, p. 155. — Union internationale, accession des pays de protectorat allemand, ordonnance douanière du 30 mars 1909, p. 45. — *Grèce*. Bibliothèque nationale, modification de la loi, loi du 29 mars 1910, texte, p. 46. — Oeuvres théâtrales, loi du 11 décembre 1909, texte, p. 17. — *Italie*. Dépôt légal, projet de loi, p. 72. — Dépôt obligatoire, loi du 7 juillet 1910, p. 115. — *Japon*. Enregistrements relatifs aux droits d'auteur, arrêté du Ministère de l'Intérieur du 15 juin 1910, p. 117. — Loi du 14 juin 1910 amendant celle du 3 mars 1899, p. 116. — *Luxembourg*. Convention de Berne révisée, arrêté de publication du 14 juillet 1910, p. 115. — *Norvège*. Convention de Berne révisée du 13 novembre 1908, adhésion, p. 113, 145. — Loi du 25 juillet 1910 amendant celle du 4 juillet 1893, p. 146. — Oeuvres photographiques, loi du 11 mai 1909, texte, p. 46; analyse, p. 49. — *Pays-Bas*. Convention de Berne, accession, projet de loi, p. 128. — *Turquie*. Presse et dépôt, nouvelle —, p. 28. — Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 52; projet de loi, adoption, p. 99, 112; loi du 8 mai 1910, texte, p. 148.

LETTRES MISSIVES. — *Belgique*. Correspondance privée non littéraire et non confidentielle, propriété du destinataire, p. 39.

LIBRETTO. — *Allemagne*. Opéra *Carmen*, musique tombée dans le domaine public, — original encore protégé contre la traduction et la représentation non autorisée, p. 138.

LICENCES OBLIGATOIRES. — *Allemagne*. Ins-

truments mécaniques, système des —, p. 133.

LUXEMBOURG. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 112. — Convention de Berne révisée, arrêté de publication du 14 juillet 1910, p. 145. — Statistique, importation et exportation, p. 170; œuvres littéraires, p. 170; publications périodiques, p. 170. — Traitement national aux États-Unis, p. 128; application aux sujets du —, proclamation du 29 juin 1910, p. 163.

M

MARQUE DE FABRIQUE. — V. Dessin.

MÉLODIE. — V. Oeuvres musicales.

MINIMUM DE PROTECTION. — Convention de Berne révisée, p. 78.

MODE (ARTICLES DE). — *France*. Reproduction dans des journaux de modes, dépôt comme modèles industriels, lois de 1806, 1793 et 1902, p. 10.

MODÈLES. — V. Dessins.

MODÈLES INDUSTRIELS. — V. Mode (Articles de); Oeuvres d'art.

N

NÉCROLOGIE. — *Allemagne*. M. Hermann Dungs, p. 100.

NORVÈGE. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 71, 99, 112, 127, 143. — Convention de Berne révisée du 13 novembre 1908, adhésion, p. 113, 145. — Loi du 25 juillet 1910 amendant celle du 4 juillet 1893, p. 146. — Oeuvres photographiques, loi du 11 mai 1909, texte, p. 46; analyse, p. 49. — Statistique, œuvres littéraires, p. 171; publications périodiques, p. 171.

O

OEUVRES ANONYMES ET PSEUDONYMES. — Durée de protection dans différents pays, p. 30.

OEUVRES D'ARCHITECTURE. — *Belgique*. Façade d'une maison, protection comme —, p. 22. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions concernant les —, p. 119.

OEUVRES D'ART. — *Allemagne*. Droit d'auteur sur les — figuratifs, loi de 1907 modifiée par celle de 1910, p. 93. — Statue française constituant une — originale, reproduction non autorisée, conditions de l'originalité, p. 120. — *Argentine (Rép.)*. Loi du 23 septembre 1910, p. 161. — *Belgique*. Modèle industriel, gar-

niture de cheminée, distinction entre l'— et le modèle de fabrique, p. 80. — Protection des — et des dessins et modèles industriels, p. 83. — *États-Unis*. Auteur dénué de protection aux États-Unis, cession, nullité du *copyright*, Convention de Montevideo non applicable, p. 40. — *France*. Droit de reproduction des —, loi du 9 avril 1910, p. 45, 56. — Mutilation d'—, dommages-intérêts à payer à l'auteur, p. 84. — Projet de loi sur le droit de reproduction en matière d'—, critiques soulevées, p. 26. — Reproduction non autorisée et trouquée d'une —, droit moral de l'auteur, p. 111.

OEUVRES D'ART INDUSTRIEL. — *États-Unis*. Congrès de Luxembourg, résolution concernant les — en Amérique, p. 122, 126. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions sur les —, p. 119.

OEUVRES COLLECTIVES. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions concernant les —, p. 152.

OEUVRES DRAMATIQUES. — *Allemagne*. Exécution dans une société, publicité, responsabilité du membre organisateur, p. 64.

OEUVRES MUSICALES. — *Allemagne*. Droit d'auteur sur les —, loi de 1901 modifiée par celle de 1910, p. 88. — Droit de mélodie reconnu par la loi, utilisation permise de motifs et de thèmes, droit de citation, p. 37. — Exécution non autorisée, complicité du chef d'orchestre exécutant et de l'entrepreneur des concerts, p. 62. — *Suisse*. Exécution non autorisée en faveur de la restauration d'un temple, défaut d'« œuvre de bienfaisance », p. 69.

OEUVRES PHOTOGRAPHIQUES. — Durée de protection dans les différents pays, p. 30. — *Allemagne*. Droit d'auteur sur les —, loi de 1907 modifiée par celle de 1910, p. 93. — *France*. Reproduction d'— sous forme de statuettes, contrefaçon, p. 159. — *Norvège*. Loi du 11 mai 1909, texte, p. 46; analyse, p. 49.

OEUVRES POSTHUMES. — Durée de protection dans différents pays, p. 30.

OEUVRES PUBLIÉES PAR UNE PERSONNE JURIDIQUE. — Durée de protection dans différents pays, p. 32.

OEUVRES SCIENTIFIQUES. — Indications bibliographiques relatives aux —, résolution du Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 106, 109. — *Argentine (Rép.)*. Loi du 23 septembre 1910, p. 161.

OEUVRES THÉÂTRALES. — *Grèce*. Loi du 11

décembre 1909, texte, p. 17. — V. Enregistrement.

OPÉRA. — *Allemagne*. Opéra *Carmen*, musique tombée dans le domaine public, représentation permise sans paroles ou avec un texte nouveau, libretto original encore protégé contre la traduction et la représentation non autorisée, p. 138.

P

PAYS-BAS. — Congrès de Luxembourg, résolution concernant les —, p. 126. — Convention de Berne, manifestations en faveur de l'adhésion des —, p. 27, 84; projet de loi, p. 128; résolution du Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 104, 109. — Statistique, œuvres littéraires, p. 170.

PAYS D'ORIGINE. — Convention de Berne révisée, dispositions concernant le —, p. 59, 76, 93.

PHONOGRAPHES. — V. Instruments de musique mécaniques.

PORTRAITS. — *Norvège*. Oeuvres photographiques, dispositions de la nouvelle loi concernant les —, p. 51.

PRESSE. — *Turquie*. Nouvelle législation sur la —, p. 28.

PRIX FORT. — Maintien du — dans les rapports internationaux, résolution du Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 106, 109.

PROTECTION DES PAYSAGES. — Congrès de Luxembourg, résolution concernant la —, p. 125, 127.

PROTECTION INTERNATIONALE. — Rapport du Syndicat des sociétés littéraires et artistiques de Paris, p. 112. — *Argentine (Rép.)*. Action en France en faveur de la — dans l'Argentine, p. 71, 112. — *Autriche*. Commerce des productions intellectuelles et —, p. 143. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions sur la —, p. 119, 151, 154. — *Hongrie*. Mouvement en faveur de la —, p. 160. — Situation de la — des auteurs, p. 44. — *Norvège*. Oeuvres photographiques, dispositions de la nouvelle loi concernant la —, p. 51.

PUBLICATION. — Convention de Berne révisée, dispositions concernant la —, p. 60, 76, 93. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions concernant la —, p. 151.

PUBLICATION SIMULTANÉE. — *Allemagne*. Prétendue —, absence de première publication dans l'Union, Convention de Berne non applicable, p. 8.

PUBLICITÉ. — V. Oeuvres dramatiques.

R

RATIFICATION. — Convention de Berne révisée, — du 9 juin 1910, à Berlin, p. 75; procès-verbal de dépôt des —, p. 85.

RÉCIPROCITÉ. — *Hongrie*. Instruments mécaniques, reproduction d'œuvres autrichiennes, défaut de — matérielle, acquittement, p. 12.

RÉPERTOIRE INTERNATIONAL DE LA LIBRAIRIE. — Rapport au Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 107.

RÉTROACTIVITÉ. — *Allemagne*. Instruments de musique mécaniques, dispositions sur la —, p. 35, 119, 135. — *Grande-Bretagne*. Codification de la législation, dispositions concernant la —, p. 119, 154.

ROUMANIE. — Congrès de Luxembourg, résolution concernant la —, p. 124, 126. — Traité du 2 mars 1908 avec l'Autriche et échange de notes y relatives, p. 48. — Traité littéraire du 10 avril 1910 avec la Belgique, conclusion, p. 56; texte, p. 74.

RUSSIE. — Congrès de Luxembourg, résolution concernant la —, p. 124, 126. — Protection internationale, conclusion prochaine d'une convention, p. 112. — Statistique, commerce de la librairie, p. 172; œuvres littéraires, p. 171; publications périodiques, p. 172.

S

SOCIÉTÉS. — *Espagne*. Société des auteurs, exercice des prérogatives accordées aux représentants d'auteurs, ordonnance du 19 mai 1909, p. 58.

STATISTIQUE. — *Allemagne*. Commerce de la librairie, p. 165; inscriptions d'œuvres allemandes à Washington, p. 164; œuvres littéraires, p. 163; publications périodiques, p. 164; traductions, p. 164. — *Argentine (Rép.)*. Bibliothèques publiques, p. 165; commerce de la librairie, p. 165. — *Danemark*. Importation et

exportation, p. 171; imprimeries et lithographies, p. 171; œuvres littéraires, p. 171; publications périodiques, p. 171; traductions, p. 171. — *États-Unis*. Enregistrements et dépôts, p. 167; importation et exportation, p. 167; œuvres intellectuelles, p. 167; publications périodiques, p. 167. — *France*. Déclarations au Cercle de la librairie, p. 169; dépôts, p. 168; enregistrements aux États-Unis, p. 169; œuvres intellectuelles, p. 168. — *Grande-Bretagne*. Œuvres intellectuelles, p. 169; production littéraire à Ceylan, p. 170. — *Italie*. Œuvres intellectuelles, p. 169; traductions d'œuvres étrangères, p. 170. — *Luxembourg*. Importation et exportation, p. 170; œuvres littéraires, p. 170; publications périodiques, p. 170. — *Norvège*. Œuvres littéraires, p. 171; publications périodiques, p. 171. — *Pays-Bas*. Œuvres littéraires, p. 170. — *Russie*. Commerce de la librairie, p. 172; œuvres littéraires, p. 171; publications périodiques, p. 172. — *Suède*. Commerce de la librairie, p. 171. — *Suisse*. Bibliothèque nationale, p. 172; inscriptions au Bureau fédéral, p. 172.

SUÈDE. — Statistique, commerce de la librairie, p. 171.

SUISSE. — Catalogue illustré d'articles de voyage, reproduction de dessins sans caractère instructif, acquittement, p. 23. — Cinématographie, reproduction d'images françaises déposées comme dessins industriels, Convention de Berne non applicable, formalités considérées comme non accomplies, p. 12. — Conférence de Berlin, ratification des Actes, travaux préparatoires, p. 25, 55, 71, 127. — Œuvres musicales, exécution non autorisée en faveur de la restauration d'un temple, défaut d'œuvre de bienfaisance, p. 69. — Statistique, bibliothèque nationale, p. 172; inscriptions au Bureau fédéral, p. 172.

T

TRADUCTION. — *Autriche*. Pièce dramatique

allemande, — illicite, p. 39. — *France*. Traduction espagnole faite illicitement en France d'une œuvre française, loi intérieure, non-application de la Convention de Berne, p. 22. — *Italie*. Publication non autorisée de la — d'une œuvre française, action du premier traducteur autorisé, droit de traduction admis pour une durée de dix ans seulement, p. 66.

TRAITÉS. — Mouvement des —, rapport au Congrès de Luxembourg, p. 122. — *Allemagne—France*. Convention du 8 avril 1907, accession des colonies allemandes, échange de notes du 30 août 1909, p. 1. — *Allemagne—Russie*. Pétition des auteurs dramatiques allemands en faveur d'un — avec la Russie, p. 26. — *Amérique*. Conférence pan-américaine à Buenos-Aires, élaboration d'un — littéraire, p. 127. — *Autriche—Roumanie*. Traité du 2 mars 1908, texte, p. 48; échange de notes 1908/1910, p. 48. — *Belgique—Roumanie*. Traité littéraire du 10 avril 1910, conclusion, p. 56; texte, p. 74. — *France—Japon*. Traité pour la protection des auteurs nationaux en Chine, p. 143.

TURQUIE. — Droit d'auteur, projet de loi, adoption, p. 99, 112. — Législation sur le droit d'auteur, revision, analyse, p. 52. — Loi du 8 mai 1910 sur le droit d'auteur, p. 148. — Presse et dépôt, nouvelle législation, p. 28. — Protection internationale et nouvelle loi, p. 112.

U

UNION INTERNATIONALE. — Actes en vigueur entre les pays unionistes depuis le 9 septembre 1910, p. 113, 129. — États membres de l'—, p. 1. — Extension de l'—, résolution du Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 109; résolution du Congrès de Luxembourg, p. 126. — V. Convention de Berne.

V

VOCABULAIRE TECHNIQUE DU LIBRAIRE-ÉDITEUR. — Rapport au Congrès des éditeurs à Amsterdam, p. 107.

TABLE DES ARRÊTS

	Pages		Pages
1906		1909	
Douai, Justice de paix, 31 juillet	65	C. sup. de Saxe, à Dresde, 24 février	37
Saint-Étienne, Trib. corr., 3 ^e ch., 3 décembre	65	Leipzig, Tribunal de l'Emp., 1 ^{re} ch., 6 mars	8
1908		Paris, 1 ^{re} ch., 11 mars	10
Seine, Trib. civ., 3 ^e ch., 3 mars	96	Seine, Trib. civ., 1 ^{re} ch., 25 mars	41
		Vienne, C. de cass., 3 avril	39
		Leipzig, Trib. sup., 2 mai	37
		Leipzig, Trib. de l'Emp., 4 ^e ch. pén., 8 mai	62
		Leipzig, Trib. de l'Emp., 3 ^e ch. pén., 15 octobre	64
		Seine, Trib. corr., 11 ^e ch., 30 novembre	9

	Pages		Pages		Pages
Budapest, Cour sup., IV ^e ch. civile,		Leipzig, Trib. de l'Emp., 1 ^{re} chambre,		Paris, 1 ^{re} chambre, 10 novembre . . .	42
15 avril	11	23 juin	120	Rome, Trib. pénal, 3 décembre . . .	66
Bâle, Trib. civil, 17 avril	12	Bâle, Cour d'appel, 2 juillet	12	Bureau des brevets des États-Unis,	
Leipzig, Trib. de l'Emp., 1 ^{re} ch. civ.,		Leipzig, Trib. de l'Emp., 9 juillet . . .	138	examinateur des collisions	9
24 avril	138	Seine, Tribunal correctionnel, 9 ^e ch.,			
Leipzig, Trib. de l'Emp., 1 ^{re} ch. civ.,		16 juillet	9		
5 mai	79	Lausanne, Trib. fédéral, cassation, 28			
Paris, 1 ^{re} chambre, 12 mai	81	septembre	23		
Seine, Trib. corr., 11 ^e ch., 17 mai . . .	159	Bruxelles, Trib. civil, 2 ^e chambre,			
États-Unis, Cour sup., 24 mai	40	3 novembre	22		
Seine, Trib. civil, 25 mai	22	Budapest, C. d'appel, 3 novembre . . .	12, 172		
Bruxelles, Juge de paix, 3 ^e cant., 16 juin	39	Nice, Trib. corr., 10 novembre	66		

1910

Seine, Trib., 3 ^e chambre, 26 janvier	111
Neuchâtel, C. cass. civile, 27 janvier	69
Trib. corr., Anvers, 4 février	142
Bruxelles, Trib. civil, 2 ^e chambre,	
19 avril	80
France, Cass., Rép., 27 juin	142

TABLE DES NOMS DES PARTIES

	Pages		Pages		Pages
Abbeloos	22	Gehrels	9	Lux et Vannicola	66
Acker	22	Geist et Fötsch	64	Mæterlinck	41
Aufricht et Goldschmied	12, 172	Gramophone (Société allemande) . . .	79	Merriam et C ^{ie}	9
Barbier, Carré et Gounod (Hoirs de)	42	Guilbert et Barbedienne	159	Omnia	12
Bideri	66	Hansberger	12	Paquin	10
Bong	40	Heidcamp	39	Pathé (Soc. des Cinématographes)	81, 142
Brusseaux	159	Hermant	22	Peters	138
Calman-Lévy	66	Hillebrand	9	Rops	39
Campbell Art Company	40	Jacquet	9	Roth	23
Carpentier	111	Jakobsthal	8	Rousset	96
Chic (Le)	10	Johanet	96	Simon et Samuel	111
Chic parisien (Le)	10	Kacsóh	11	Société des auteurs, compositeurs et	
Choudens	138	Kaiser	42	éditeurs de musique	69
Corpet	80	Komische Oper	138	Société des éditions littéraires et	
Costalat	142	Koopal	142	artistiques	22
Courteline	81, 142	Kovar et Altmann	39	Sternberg	11
De la Chapelle	66	Lachmund	23	Universaledition	138
Dropsy	9	Lamberty	39	Van Vreckom	80
Entsch	64	Lauterbach et Kuhn	37	Waldmann	79
Fall	12	Leuckart	37	White-Dorsch C ^{ie}	9
Février, Messager et Broussan	41	Lutz	8		

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

	Pages		Pages		Pages
Beaufort, H. L. de. <i>Het auteursrecht in</i>		Cohn, G. <i>Kinematographen-Recht</i> . . .	72	<i>Osterreichisch-ungarische Buchhändler-</i>	
<i>het nederlandsche en internationale</i>		<i>Elenco degli editori, librai e negozianti</i>		<i>Korrespondenz</i> , Festnummer 1910	72
<i>Recht</i>	28	<i>di musica d'Italia</i>	84	Osterrieth, Prof. Dr. A. <i>Kunst und</i>	
Bockius. <i>Die strafrechtliche Bedeutung</i>		Fuld, Dr. Ludwig. <i>Das Reichsgesetz</i>		<i>Recht</i>	100
<i>der internationalen Verträge</i>	100	<i>gegen den unlauteren Wettbewerb</i> . . .	112	Riezler. <i>Deutsches Urheber- und Er-</i>	
Ceschina. <i>Appunti storici sull'Asso-</i>		Hellmann. <i>Grundriss des deutschen</i>		<i>finderrecht</i>	100
<i>ciatione tipografica-libraria italiana</i>	100	<i>Urheberrechts und Erfinderrechts</i> . . .	100		

LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Publiés dans le *Droit d'Auteur* en 1910

NOTA. — La liste des documents publiés dans le *Droit d'Auteur* de 1888 à 1899 peut être consultée dans les Tables de cette dernière année, p. XI à XX, et dans les Tables générales, p. 109 à 130. Celle des documents publiés de 1900 à 1909 figure dans les Tables de l'année 1909, p. XI à XIX.

	Années	Pages		Années	Pages
Union internationale. — Actes en vigueur entre les pays unionistes depuis le 9 septembre 1910	1910	113, 129	Union internationale. (suite).		
Procès-verbal de dépôt des ratifications de la Convention de Berne révisée, signée à Berlin le 13 novembre 1908 (9 juin 1910)	1910	85	— <i>Norvège.</i> Arrêté royal concernant l'application aux œuvres protégées dans les autres pays de l'Union de Berne, des dispositions de la loi du 25 juillet 1910 amendant la loi du 4 juillet 1893 sur les droits des auteurs et des artistes (2 septembre 1910)	1910	145
— <i>Allemagne.</i> Loi concernant l'exécution de la Convention de Berne révisée, du 13 novembre 1908, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (22 mai 1910)	1910	86	— Adhésion, sous certaines réserves, à la Convention de Berne révisée du 13 novembre 1908 (4 septembre 1910)	1910	113
— Ordonnance concernant l'exécution de la Convention de Berne révisée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Berlin le 13 novembre 1908 (12 juillet 1910)	1910	114	Allemagne. — <i>1^o Législation intérieure.</i> — Loi concernant l'exécution de la Convention de Berne révisée, du 13 novembre 1908, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (22 mai 1910)	1910	86
— Publication concernant la ratification par l'Espagne et la Norvège de la Convention de Berne révisée (26 octobre 1910)	1910	145	— Loi concernant le droit d'auteur sur les œuvres littéraires et musicales, du 19 juin 1901, modifiée par la loi du 22 mai 1910	1910	88
— <i>Belgique.</i> Loi approuvant la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques conclue à Berlin le 13 novembre 1908 (23 mai 1910)	1910	115	— Loi du 19 juin 1901 concernant le droit d'édition, modifiée par celle du 22 mai 1910, article 2	1910	93
— Publication concernant l'accession de l'Espagne et de la Norvège à la Convention de Berne révisée (30 octobre 1910)	1910	145	— Loi du 9 janvier 1907 concernant le droit d'auteur sur les œuvres des arts figuratifs et de photographie, modifiée par celle du 22 mai 1910, articles 15, 15a, 31 et 32	1910	93
— <i>Espagne.</i> Loi autorisant le Gouvernement à ratifier la Convention de Berne révisée (1 ^{er} août 1910)	1910	145	— <i>2^o Droit conventionnel.</i> — Note du Département impérial des Affaires étrangères à l'Ambassade de la République française à Berlin, concernant l'accession de toutes les possessions extérieures de l'Allemagne à la convention franco-allemande (30 août 1909)	1910	1
— Adhésion à la Convention de Berne révisée du 13 novembre 1908 (7 septembre 1910)	1910	113, 129	— Ordonnance concernant l'exécution de la Convention de Berne révisée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Berlin le 13 novembre 1908 (12 juillet 1910)	1910	114
— <i>France.</i> Loi portant approbation d'une Convention d'Union internationale conclue à Berlin, le 13 novembre 1908, ayant pour effet de réviser, de modifier et de remplacer: 1 ^o la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 9 septembre 1886, l'Acte additionnel et le Protocole de clôture joints à la même Convention; 2 ^o l'Acte additionnel et la Déclaration interprétative de Paris, du 4 mai 1896 (28 juin 1910)	1910	115	— Publication concernant la ratification par l'Espagne et la Norvège de la Convention de Berne révisée (26 octobre 1910)	1910	145
— Décret portant promulgation de la Convention internationale révisant la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Berlin le 13 novembre 1908 (2 septembre 1910)	1910	130	Argentine (République). — <i>Législation intérieure.</i> — Loi concernant la propriété scientifique, littéraire et artistique (23 septembre 1910)	1910	161
— <i>Grande-Bretagne.</i> Ordonnance générale douanière relative à l'accession des Pays allemands de protectorat à l'Union internationale (30 mars 1909)	1910	45	Autriche. — <i>Droit conventionnel.</i> — Convention avec la Roumanie concernant la protection réciproque des œuvres de littérature, d'art et de photographie (2 mars 1908)	1910	48
— <i>Luxembourg.</i> Arrêté grand-ducal portant publication de la Convention de Berne du 13 novembre 1908, sur la protection des œuvres littéraires et artistiques (14 juillet 1910)	1910	115	— Échange de notes entre l'Ambassade d'Autriche en Roumanie et le Ministère des Affaires étrangères de Roumanie au sujet de l'application de la convention littéraire aux œuvres de littérature, d'art et de photographie parues avant sa mise en vigueur (7/16 mars 1908)	1910	48

	Années	Pages		Années	Pages
Belgique. — <i>Droit conventionnel.</i> — Convention avec la Roumanie pour la protection des œuvres littéraires, artistiques et photographiques (10 avril 1910)	1910	74	France (suite).		
— Loi approuvant la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques conclue à Berlin le 13 novembre 1908 (23 mai 1910)	1910	115	l'Ambassade de la République française à Berlin concernant l'accession de toutes les possessions extérieures de l'Allemagne à la convention franco-allemande (30 août 1909)	1910	1
— Publication concernant l'accession de l'Espagne et de la Norvège à la Convention de Berne révisée (30 octobre 1910)	1910	145	— Loi portant approbation d'une Convention d'Union internationale conclue à Berlin, le 13 novembre 1908, ayant pour effet de reviser, de modifier et de remplacer: 1° la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 9 septembre 1886, l'Acte additionnel et le Protocole de clôture joints à la même Convention; 2° l'Acte additionnel et la Déclaration interprétative de Paris, du 4 mai 1896 (28 juin 1910)	1910	115
Bolivie. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi concernant la propriété intellectuelle (29 octobre 1909)	1910	101	— Décret portant promulgation de la Convention internationale revisant la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Berlin le 13 novembre 1908 (2 septembre 1910)	1910	130
Cuba. — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance concernant les demandes d'enregistrement d'œuvres nationales et étrangères (3 avril 1909)	1910	57	Grande-Bretagne. — <i>Droit conventionnel.</i> — Ordonnance générale douanière relative à l'accession des Pays allemands de protectorat à l'Union internationale (30 mars 1909)	1910	45
Espagne. — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance royale concernant les conditions à remplir par la Société des auteurs espagnols pour l'exercice des prérogatives accordées aux représentants d'auteurs (19 mai 1909)	1910	58	Grèce. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi N° 3483 concernant les droits des auteurs d'œuvres théâtrales (11 décembre 1909)	1910	17
— Ordonnance royale concernant l'enregistrement des titulaires des droits sur les œuvres créées avant la mise en vigueur de la loi de 1879 (16 août 1909)	1910	58	— Loi N° 3637 modifiant certaines dispositions de la loi N° 248 de 1867 sur la Bibliothèque nationale et l'étendant à d'autres bibliothèques (29 mars 1910)	1910	46
— Décret royal concernant l'enregistrement provisoire, dans un délai de six mois, des œuvres non enregistrées dans les délais légaux (8 avril 1910)	1910	73	Italie. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi N° 432 concernant le dépôt obligatoire (7 juillet 1910)	1910	115
— Ordonnance royale concernant les modalités de l'enregistrement provisoire prévu par le décret du 8 avril 1910 (3 mai 1910)	1910	102	Japon. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi amendant la loi du 3 mars 1899 sur le droit d'auteur (14 juin 1910)	1910	116
— Ordonnance royale concernant le refus d'enregistrement d'un acte de prêt sur nantissement d'œuvres théâtrales déjà créées ou non encore créées (14 juillet 1910)	1910	162	— Arrêté N° 23 du Ministère de l'Intérieur concernant les enregistrements relatifs aux droits d'auteur (15 juin 1910)	1910	117
— 2° <i>Droit conventionnel.</i> — Loi autorisant le Gouvernement à ratifier la Convention de Berne révisée (1 ^{er} août 1910)	1910	145	Luxembourg. — <i>Droit conventionnel.</i> — Proclamation du Président des États-Unis de l'Amérique du Nord concernant l'application de la loi du 4 mars 1909 aux sujets du Grand-Duché de Luxembourg (29 juin 1910)	1910	163
— Adhésion à la Convention de Berne révisée du 13 novembre 1908 (7 septembre 1910)	1910	113, 120	— Arrêté grand-ducal portant publication de la Convention de Berne du 13 novembre 1908, sur la protection des œuvres littéraires et artistiques (14 juillet 1910)	1910	115
États-Unis. — <i>Droit conventionnel.</i> — Proclamation du Président des États-Unis de l'Amérique du Nord concernant l'application de la loi du 4 mars 1909 aux citoyens ou sujets de seize pays (9 avril 1910)	1910	59	Norvège. — 1° <i>Législation intérieure.</i> — Loi concernant le droit sur les œuvres photographiques (11 mai 1910)	1910	46
— Proclamation du Président des États-Unis de l'Amérique du Nord concernant l'application de la loi du 4 mars 1909 aux sujets du Grand-Duché de Luxembourg (29 juin 1910)	1910	163	— Loi amendant la loi du 4 juillet 1893 sur les droits des auteurs et des artistes (25 juillet 1910)	1910	146
France. — 1° <i>Législation intérieure.</i> — Loi relative à la protection des auteurs en matière de reproduction des œuvres d'art (9 avril 1910)	1910	45	— 2° <i>Droit conventionnel.</i> — Arrêté royal concernant l'application aux œuvres protégées		
— 2° <i>Droit conventionnel.</i> — Note du Département impérial des Affaires étrangères à					

	Années	Pages		Années	Pages
Norvège (suite).			Roumanie (suite).		
dans les autres pays de l'Union de Berne, des dispositions de la loi du 25 juillet 1910 amendant la loi du 4 juillet 1893 sur les droits des auteurs et des artistes (2 septembre 1910)	1910	145	— Convention avec l'Autriche concernant la protection réciproque des œuvres de littérature, d'art et de photographie (2 mars 1908)	1910	48
— Adhésion sous certaines réserves à la Convention de Berne révisée du 13 novembre 1908 (4 septembre 1910)	1910	113	— Échange de notes entre l'Ambassade d'Autriche en Roumanie et le Ministère des Affaires étrangères de Roumanie au sujet de l'application de la convention littéraire aux œuvres de littérature, d'art et de photographie parues avant sa mise en vigueur (7/16 mars 1908)	1910	48
Roumanie. — <i>Droit conventionnel.</i> — Convention avec la Belgique pour la protection des œuvres littéraires, artistiques et photographiques (10 avril 1910)	1910	74	Turquie. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi sur le droit d'auteur (8 mai 1910)	1910	148



